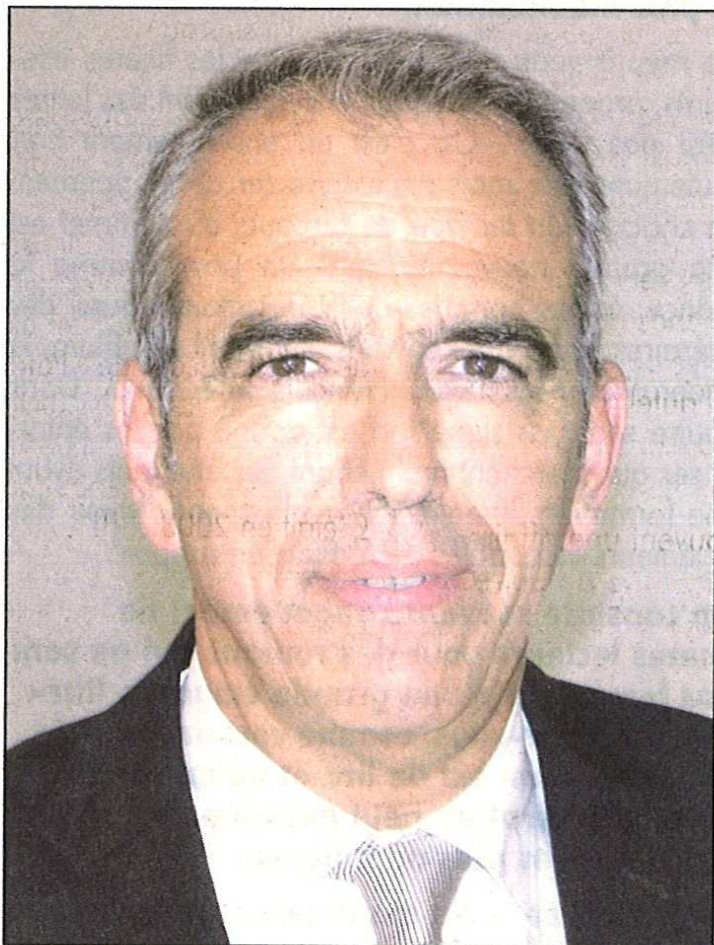


Les nouvelles mesures fiscales expliquées aux chefs d'entreprises

La Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse (CCIT), la direction des services fiscaux de Haute-Garonne et l'Ordre des experts-comptables organisent une conférence le 9 avril pour détailler les nouvelles mesures fiscales du plan de relance de l'économie.



L'ancien président de l'Ordre des experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées Alain Givanovitch interviendra à la CCIT le jeudi 9 avril aux côtés du directeur départemental des impôts Marc Menvielle lors d'une conférence intitulée «Nouvelles mesures fiscales : quel intérêt pour votre entreprise ?». Il s'agit bien selon lui de faire œuvre de pédagogie concernant le plan de relance de l'économie que doit mener Patrick Devedjian depuis son ministère. «Nous voulons également servir d'intermédiaire entre l'administration fiscale et les clients», prévient-il, «et cette rencontre pourra être dupliquée deux ou trois fois

dans l'année. Il faut faciliter la transformation du contribuable en usager, démystifier le système et rompre avec la méfiance». Autant d'objectifs à remplir dans le cadre d'un événement où des points cruciaux seront abordés.

Restitutions accélérées

Outre le dispositif de soutien aux entreprises, la future suppression de la taxe professionnelle ou le «remboursement accéléré des excédents d'acomptes IS» (impôts sur les sociétés), Alain Givanovitch et Marc Menvielle évoqueront en effet la «mensualisation des remboursements de crédit de TVA» (ils étaient annuels ou trimestriels pour les structures qui avaient une créance sur le Trésor lorsqu'elles avaient facturé moins de TVA qu'elles n'en avaient collecté), la «restitution accélérée du crédit d'impôt recherche» (les entreprises titulaires qui ne pouvaient pas l'imputer immédiatement sur leur bénéfice notamment lorsqu'il était trop faible ou inexistant n'étaient jusqu'à présent remboursées qu'avec un décalage de trois ans) ou la «restitution accélérée des créances de report en arrière des déficits» (effectuée sur demande de la société auprès du service des impôts ou à la Direction générale des entreprises pour les structures qui relèvent de sa compétence). «On peut se féliciter que de telles actions soient menées. Elles améliorent indéniablement la trésorerie des structures», remarque au final Alain Givanovitch.

V.A.

«Nouvelles mesures fiscales : quel intérêt pour votre entreprise ?», le jeudi 9 avril à 18h00, au sein de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse (salle Gaston Doumergue).